



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2019

Réf. : CR 2019-02

Nombre de Conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 10

Date de convocation du conseil municipal : 7 février 2019

Présents : Denis MAIRE, Guilhem BEDOIAN, Raphaël SPINELLI, Georges DELEAVAL Sylvain COLLIAT, Pascal PLANTARD, Aurélie CATTEAU, Emilie CLERC-ROGUET. Véronique HUARD, Alexandre GROBEL.

Absents excusés : Catherine FRAISEAU, Marie-Dominique RYCKEBOER, Pascale GUIGONNAT.

ORDRE DU JOUR

Il est demandé au conseil d'ajouter à l'ordre du jour une délibération portant sur une demande de subvention pour financer la classe verte. L'ajout est accepté à l'unanimité.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Raphaël SPINELLI

2. TRESOR PUBLIC - RESULTATS D'ACTIVITE DE L'ANNÉE 2018

Présentation par Monsieur LANGLOIS, Trésorier principal, des résultats d'activité pour l'année 2018. (voir annexe en pièce jointe).

Monsieur LANGLOIS se félicite des relations satisfaisantes entre la commune et le trésor public. Il informe que la commune a une bonne santé financière qui sera toutefois à surveiller à l'avenir lors des futurs investissements.

Afin d'anticiper au mieux les recettes futures des taxes d'habitation provenant du projet de la Savoie, Monsieur LANGLOIS suggère de se rapprocher des services fiscaux d'Annecy afin de faire établir une projection.

3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 JANVIER 2019.

-Il est demandé une rectification du point 7 « installation d'une base de vie ».

La phrase « Il est décidé d'organiser une réunion publique pour donner à la population toutes les informations utiles concernant cette installation... » est remplacée par « Comme décidé lors du précédent conseil municipal, il est confirmé la tenue d'une réunion publique pour donner à la population toutes les informations utiles concernant cette installation ... ».

4. DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Néant

5- DÉLIBÉRATIONS

5.1- Délibération portant sur la mise en réseau des bibliothèques – Adoption d'une charte et d'un règlement intérieur communs.



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2019

Réf. : CR 2019-02

La mise en réseau des bibliothèques, dont le lancement est prévu pour le 24 juin 2019, doit permettre d'offrir aux usagers un service performant, cohérent et simple à appréhender.

Pour y parvenir, l'harmonisation de certaines pratiques est nécessaire, avec notamment la mise en place d'un règlement intérieur commun et d'une charte :

1. Règlement intérieur du Réseau Intermède (Annexe 1)

Ce document est destiné aux usagers des bibliothèques de lecture publique du Réseau.

Les bibliothèques sont à la fois un service public et un service au public, délivré pour le bénéfice de l'ensemble de la communauté. Leur bon fonctionnement implique un certain nombre de règles qui ont pour but de faire respecter les droits de tous, de garantir la pérennité d'un service de qualité et le maintien de l'ordre public. Ce règlement fixe à cet effet les droits et devoirs des usagers vis-à-vis des autres lecteurs et du service, visant à les présenter de manière positive et lisible. Il peut être complété par des sections spécifiques à chaque bibliothèque.

2. Charte du Réseau Intermède (Annexe 2)

La Charte du Réseau Intermède a pour objet de définir les conditions de mise en œuvre et de fonctionnement interne au Réseau, en fixant les modalités de mise en cohérence des services de lecture publique sur le territoire, en décrivant les moyens visant à développer les services rendus aux publics et à renforcer le rôle des bibliothèques, et en établissant un mode de gouvernance partagé et fédérateur.

Résultat d'un long travail des agents des bibliothèques et des membres du Comité de Pilotage « Mise en réseau des bibliothèques », ces deux documents, pour être applicables, doivent être approuvés par Annemasse Agglo ainsi que par toutes les communes et l'association gestionnaire de la bibliothèque de Juvigny.

Le Bureau Communautaire les a approuvés lors de sa délibération B-2019-019 du 22 janvier 2019 visée par la préfecture le 24 janvier 2019.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur du Réseau et d'autoriser le maire ou son représentant à le signer.
- **D'APPROUVER** la Charte du Réseau et d'autoriser le maire ou son représentant à la signer.

5.2- Délibération portant sur les travaux route des Curtines - Demande de subvention au titre des Contrats départementaux d'avenir et de solidarité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet d'investissement de la route des Curtines qui vise à aménager la route, sécuriser les piétons et requalifier le carrefour avec le RD15

Pour financer ces projets, il est proposé de solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre des contrats départementaux d'avenir et de solidarité. Le plan de financement suivant est proposé :



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2019

Réf. : CR 2019-02

Aménagement route des Curtines

Libellé de la dépense	Coût de l'opération H.T	Aides souhaitées du Conseil départemental	Autofinancement
Maîtrise d'œuvre, et études	19 756.00 €	80%	minimum 20%
Etude et acquisition foncière	11 000.00 €	80%	minimum
Travaux	318 000.00 €	80%	minimum 20%
Total estimé de l'opération	348 756.00 €	80%	minimum 20%

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 : D'Approuver le projet d'investissement

ARTICLE 2 : D'Approuver le plan de financement

ARTICLE 3 : De Solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie

ARTICLE 4 : D'Inviter Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

5.3- Délibération portant sur demande de subvention pour la classe verte.

L'équipe éducative souhaite organiser un voyage scolaire du 27 au 29 mai 2019 à Sixt Fer à Cheval dans le cadre du projet de l'école, la Montagne.

Le coût total du voyage s'élève à 4700 euros pour 36 enfants (logement, restauration et transport).

A ce jour le sou de l'école ne dispose pas des fonds nécessaires pour financer entièrement le projet. Une demande de subvention d'un montant de 1080 euros a été déposée soit 10 euros par jour et par enfant. Pour information, la subvention qui sera versée par le conseil départemental sera du même montant.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nouvelle demande de subvention présentée par le Sou de l'Ecole

Après examen du dossier et du budget,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2019

Réf. : CR 2019-02

-
- **ACCEPTE** d'octroyer la subvention suivante au sou de l'école :
1080 euros (Mille quatre-vingts euros).

 - **DEMANDE** à Monsieur le Maire de procéder au paiement.

6- URBANISME

6.1. Permis de construire

PC 074 145 19H0001 déposé par RTE pour la construction d'un poste électrique.

6.2. Déclaration préalable

DP 074 145 19H0002 déposée par Monsieur DURAFOUR Stéphane – 95, route des Bois – pour la construction d'une piscine.

7- EXAMEN DES TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET PROJETS EN COURS

- **Projet de la Savoie**

Il est rappelé que le permis de construire a été signé fin novembre 2019. Au préalable, plusieurs réunions d'information avaient été organisées pour informer la population sur le projet.

A ce jour, un recours gracieux a été déposé par un riverain propriétaire d'une villa située en face du projet. Plusieurs points sont soulevés pour contester le projet tels que la hauteur des bâtiments, le dimensionnement du projet... Cette personne a été reçue à plusieurs reprises par Monsieur le Maire et son adjointe Madame FRAISEAU. Le promoteur Imaprim et le bailleur SA Mont-Blanc ont également participé à l'une de ces rencontres. Une nouvelle réunion est prévue dans le but d'objectiver l'approche et les perceptions, Imaprim s'est engagé à travailler sur les impacts (ensoleillement et vis-à-vis).

Concernant les autres riverains impactés par le projet et qui ont déjà rencontré le promoteur, plusieurs solutions ont été proposées : aménagement paysager pour préserver l'intimité, mise en place d'une clôture, déplacement du conteneur verre pour limiter les bruits...

La question est posée sur la communication concernant le projet de la Savoie car on s'aperçoit que son ampleur interroge. Pour mener à bien un tel projet, il est essentiel de réfléchir sur les bons outils de communication.

Le challenge portera également sur le développement d'une culture du logement social mais aussi sur l'accueil des nouveaux habitants du quartier qui habiteront des immeubles en milieu rural. Le cabinet Innovala a été chargé d'aider la commune dans cet accueil dont l'objectif est le vivre ensemble.

Il est précisé que la communication pour être utile doit être maîtrisée et non précipitée.

- **Projet d'extension des équipements publics**

Monsieur le Maire et les membres de la commission scolaire ont reçu Monsieur Da Silva, inspecteur de l'éducation nationale d'Annemasse 2, pour faire une présentation des projets communaux et notamment celui de l'extension de l'école. Compte-tenu du nombre de logements à venir, il est difficile d'estimer le nombre d'élèves supplémentaires. En revanche, il est expliqué



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2019

Réf. : CR 2019-02

que les élèves de maternelle qui sont actuellement sur la commune de Saint-Cergues, pourraient intégrer une classe multi-niveau de l'école de Juvigny et pas forcément une classe dédiée.

La création d'une troisième classe est possible à partir de 54 élèves, ce qui est donc envisageable compte tenu des nouveaux habitants et des élèves de maternelle. Une quatrième classe pourrait être ouverte plus tard. Il est à préciser que les logements sociaux apportent souvent des familles avec enfants.

La question du phasage sur le projet est posée. Etant donné l'aménagement proposé par le CAUE, la première phase comprendrait la construction de la salle des fêtes qui sert de socle à l'école, ce qui ne répond pas aux besoins d'accueil des enfants.

- Travaux aménagement route des Curtines et route de Paconinges

Une attention particulière devra être portée sur le planning afin que les carrefour Curtines/RD 15 ne soient pas fermé à la circulation en même temps que la route de Paconinges.

8- RÉUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- Commission scolaire

La communication autour de la colonie de vacances prévue la deuxième semaine de juillet a débuté. Les inscriptions seront ouvertes après les vacances de Pâques. Vingt places sont ouvertes.

9- QUESTIONS DIVERSES

- Grand Débat National

Un débat sera organisé le 28 février prochain à Saint-Cergues à l'attention des populations de Saint-Cergues, Machilly, Lucinges et Juvigny.

- Ballade transfrontalière du 19 mai.

La première réunion de préparation se tiendra le 14 mars prochain.

- Révision simplifiée du PLU

Dans le but d'optimiser l'espace dédié aux entreprises, et dans le cadre de la politique foncière d'Annemasse-agglo, la commune sera amené à engager une révision simplifiée afin de réduire un espace boisé classé, d'autres points de toilettage des règlements et du zonage qui concerne la ZAC Altéa seront également traités.

- Tas de Fumier route de Juvigny

Situé sur la commune de Cranves sales à la limite de Juvigny, un tas de fumier est en combustion depuis début janvier et dégage des odeurs qui incommode fortement les riverains. Les pompiers ne souhaitent pas intervenir pour ne pas polluer les nappes souterraines. Monsieur BOCCARD, Maire de Cranves-Sales a mis en demeure le propriétaire de faire le nécessaire.



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2019

Réf. : CR 2019-02

-Prochain conseil municipal : 12 mars 2019

- Fin du conseil : 22h20

Le secrétaire,

Raphaël SPINELLI

Signatures

Denis MAIRE

Guilhem BEDOIAN

Georges DELEVAL

Sylvain COLLIAT

Pascal PLANTARD

Véronique HUARD

Alexandre GROBEL

Emilie CLERC-ROGUET

Aurélie CATTEAU